



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2767

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon -
Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis
Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition
du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels
au titre de l'année 2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de
la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Képénékian

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2767**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne
objet :	Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Approbation des conventions locales de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité du contrat de ville métropolitain approuvé, pour la période 2015-2020, par délibération n° 2015-0410 du Conseil de la Métropole du 29 juin 2015. Cet enjeu est, de longue date, porté par la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, et par les Communes. Une convention métropolitaine de GSUP a été approuvée par délibération n° 2016-1333 du Conseil du 27 juin 2016.

Les démarches de la GSUP constituent une réponse collective et concertée des acteurs locaux aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville. Afin d'enrayer leur processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés, des actions sont mises en oeuvre chaque année, portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Ces démarches permettent également :

- de renforcer la coordination des interventions des différents services gestionnaires (Ville, Métropole, bailleurs sociaux, copropriétés),
- d'assurer une veille territoriale et une évaluation partagée des actions conduites et de leurs impacts.

Des conventions locales de GSUP déclinent la convention métropolitaine en définissant les priorités devant être mises en oeuvre sur chaque quartier sur la période 2015-2020 (échelle communale). Elles esquisseront ainsi les programmes d'actions annuels. Elles permettent enfin de mettre en oeuvre l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ces conventions locales de GSUP sont en cours d'élaboration. La présente délibération vise à approuver les conventions locales d'ores et déjà formalisées, citées ci-dessous. Sur plusieurs territoires, la convention locale de GSUP est encore en cours d'élaboration : celles-ci seront délibérées dans un second temps pour ne pas retarder le processus.

Communes en politique de la Ville	Conventions locales de GSUP
Bron	QPV : Parilly, Terraillon
Décines Charpieu	QPV : Prainet Quartier de veille active (QVA) : Berthadière/Sablons, La Soie Monteberlet
Ecully	QVA : Les Sources/Le Pérollier
Feyzin	QVA : Les Razes, Vignettes/Figuières/Maures
Fontaines sur Saône	QVA : Les Marronniers, La Norenchal
Givors	QPV : Centre, Les Plaines, Les Vernes
Grigny	QPV : Vallon
Lyon	Lyon 3°/7° : QPV : Moncey QVA : Voltaire, Guillotière
	Lyon 8° : QPV : Mermoz, Langlet Santy, Etats Unis, Moulin à vent
	Lyon 9° : QPV : La Duchère
Meyzieu	QPV : Le Mathiolan, Les Plantées
Neuville sur Saône	QPV : La Source
	QVA : L'écho
Oullins	QPV : La Saulaie
	QVA : Ampère, Le Golf
Pierre-Bénite	QPV : Hautes Roches
Rillieux la Pape	QPV : Ville nouvelle
	QVA : La Roue
Saint Fons	QPV : L'Arsenal/Carnot Parmentier, Clochettes
	QVA : Centre
Saint Genis Laval	QPV : Les Collonges
	QVA : Les Basses Barolles
Saint Priest	QPV : Bel Air, Bellevue, Garibaldi
	QVA : Beauséjour
Vaulx en Velin	QPV : Grande Île, Sud, Chenier
Villeurbanne	QPV : Bel Air/Les Brosses, les Buers nord, Saint-Jean, les Buers sud, Monod, Tonkin

II - Processus de validation des programmes d'actions 2018

La Métropole soutient financièrement les démarches de GSUP à 2 échelles.

La 1ère échelle est celle des quartiers dans le cadre de la mise en œuvre des conventions locales de GSUP. La Métropole co-pilote avec l'État une programmation annuelle en association avec les Communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation permet l'instruction collective des programmes d'actions et des demandes de financement. Dans ce cadre, la participation de la Métropole est définie action par action, sur la base des conditions et critères ci-dessous :

- les équipes projet de la politique de la ville animent le travail partenarial et sont chargées de proposer les leviers adéquats aux problèmes identifiés. Elles proposent un plan d'actions structuré, sur la base d'enjeux prioritaires et elles veillent à éviter le "coup par coup",
- les initiatives innovantes sont favorisées,

- les actions ne se substituent pas au droit commun d'un des partenaires, notamment, dans le cas de "fonds petits travaux" et de sur-entretien,
- les habitants sont associés à la définition et mise en œuvre des plans d'actions,
- l'insertion par l'activité économique et l'insertion sociale sont privilégiées, particulièrement dans le cas d'actions mises en œuvre dans les parties communes d'immeubles ou les logements,
- l'impact sur les charges : les actions permettent de diminuer ou maintenir les charges.

La seconde échelle est celle de l'ensemble des QPV : il s'agit pour 2018 du soutien au dispositif partenarial pour la tranquillité et au centre de ressource pour la qualité résidentielle.

Le calcul du financement de la Métropole répond au principe d'un cofinancement des actions et respecte un plafond de 200 k€ de participation de la Métropole par action.

Pour 2018, la programmation globale GSUP est estimée à 7 140 973 €, avec un engagement financier de la Métropole d'un montant total de 1 401 300 € (reconduction du montant 2017). Les Communes concernées sont : Bron, Décines Charpieu, Écully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Conformément à l'article 1.20 de la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 modifiée, la Commission permanente sera compétente pour attribuer lesdites subventions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve dans le cadre du contrat de ville métropolitain et de l'objectif d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) des quartiers de la politique de la ville (QPV), les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels, au titre de l'année 2018, par application des critères suivants :

- les actions cofinancées par la Métropole de Lyon sont intégrées dans des plans d'actions par quartier, définis localement en écho aux priorités du territoire. Ces actions privilégient les initiatives innovantes, l'association des habitants et les démarches d'insertion sociale ou professionnelle. Elles ne se substituent pas au droit commun des partenaires et permettent, à minima, de maintenir le même niveau de charge pour les habitants, voire de le diminuer,
- chaque action financée par la Métropole fait l'objet d'un cofinancement,
- le montant de la subvention de la Métropole, pour chaque action, est plafonné à 200 k€.

2° - Rappelle que la Commission permanente, en application de l'article 1.20 de la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, prendra toute décision relative aux subventions à attribuer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.